Flash Infos n°9 : Octobre 2020

LA COTISATION 2021

La cotisation est un pot commun des projets partagés. Ce n'est pas un abonnement : c'est une contribution qui permet d'adhérer à une association et de participer à son fonctionnement.
Il ne peut y avoir de perte pour l'adhérent puisque tout sera redistribué à travers des projets.
Il ne peut y avoir de remboursement car toutes les activités ont été suspendues, les charges fixes (salaires, gestion ...) continuant de courir.

Il est donc dans l'intérêt de l'adhérent de les assumer pour retrouver ses associations en forme à la fin de cette période.

Francis HENNO souhaite que les décisions soient prises ensemble au niveau du secteur afin d'avoir une cohérence entre les différents clubs d'un même secteur.

REPORT DES ACTIVITÉS

EXPOSITION « Racontez-nous l'histoire de votre canton » à LA MILESSE	Reportée en octobre 2021
SALON « Bien-être et Loisirs » Lieu dit « La Germinière » à ROUILLON	Reporté en 2022
SORTIES MYCOLOGIQUES en forêt de Jupilles et de Perseigne	Annulées - RDV en 2021

ACTIVITÉS 2020 (maintenues à ce jour)

ATELIER CUISINE « Le poisson fish-trement bon » (Ruaudin)	Mardi 6 octobre De 14h30 à 16h30
SORTIE VELO : « Les Vallées de la Mayenne »	Les 20 et 21 octobre
ATELIER CUISINE « Menu gourmet » (Ruaudin)	Mardi 3 novembre De 14h30 à 16h30
4ème finale départementale de BOWLING au MANS	Mardi 17 novembre
ATELIER CUISINE « Vive les fêtes » (Ruaudin)	Mardi 1er décembre De 14h30 à 16h30

Vous pouvez également consulter notre agenda 2020 sur le site internet de Générations Mouvement Fédération de la Sarthe à l'adresse suivante : **www.generations-mouvement-72.org**

ACTIVITÉS 2021

SPECTACLE Les Pépites de l'Amérique du Sud Espace SAUGONNA à Mamers (72)	Vendredi 5 mars
Jeu culturel **QUESTIONS POUR UN APRES-MIDI** à Pontvallain (72)	Mercredi 17 mars
Concours de **TAROT** À Fyé (72)	Mercredi 24 mars
Séjour randonnée **SAINTE MAXIME** (Var 83)	Du 10 au 17 avril
Séjour ANCV à **BLÉRIOT-PLAGE** (Pas de Calais—62)	Du 5 au 12 juin

LA REPRISE DES ACTIVITÉS EN BREF

En septembre, c'était la rentrée pour nos associations ! Elles ont pu reprendre certaines activités pour le plus grand bonheur des adhérents.

Pour que cette reprise s'effectue dans les meilleures conditions, il faut bien sûr respecter les gestes barrières que chacun connaît désormais : distanciation physique, lavage des mains régulier et toujours pas d'accolade ni embrassade, porter son masque de protection dans tous les lieux clos.

Au-delà de ces généralités que les Pouvoirs Publics ont instaurées au niveau national, il peut exister des spécificités départementales ou locales. Les Préfets et les Maires sont en effet habilités à prendre des mesures supplémentaires qu'ils jugeraient utiles.

C'est pourquoi nous vous recommandons de vous rapprocher de la Préfecture et de la Mairie de votre commune pour savoir si de telles dispositions s'appliquent sur votre territoire : limitation des rassemblements à 10 personnes, port du masque qui est obligatoire dans certaines zones, y compris en plein air.

Dans ces conditions, de nombreuses activités et tout particulièrement celles qui se déroulent en plein air, peuvent reprendre : la marche ou randonnée, les pique-niques, les sorties ou encore la pétanque…

Pour les activités qui se déroulent en lieux clos, après avis de la Mairie, il appartient aux responsables des associations d'apprécier ce qu'il est possible de faire, notamment en fonction de la nature des activités.

Enfin, n'oubliez pas que votre association doit d'abord garantir la sécurité et la santé de ses adhérents. Beaucoup de choses sont désormais possibles pour reprendre des activités associatives moyennant le respect de quelques règles (et un peu de bon sens) mais nous ne sommes pas encore revenus à la situation d'avant l'épidémie et il convient de rester vigilant en toute circonstance, et de se renseigner régulièrement auprès des Préfectures et Mairies pour comprendre comment les choses évoluent… et s'y adapter.

NB: Un modèle de protocole sanitaire pour la reprise des activités est disponible à la fédération ou auprès de votre association.

Bonne reprise à toutes et tous !